



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL_2023_0108-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 05 juillet 2023**

Délibération n° 17

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
11/07/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Mandat de travaux du quartier du Val-Vert pour le compte de la SPL du Velay : avenant n°5
----------------	---

Rapporteur : Ginette VINCENT

La Ville a confié un contrat de mandat à la SPL du Velay pour conduire l'ensemble des études et travaux qu'elle a engagé sur le quartier du Val-Vert dans le cadre du projet NPNRU. Un premier avenant au contrat de mandat a été signé le 18 octobre 2019 pour intégrer les modifications du programme de travaux. Un second avenant signé le 6 janvier 2020 a permis de préciser les missions confiées à la SPL sur l'opération « aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment 60 ». Un troisième avenant, signé le 22 décembre 2020, a permis d'ajuster les évolutions financières des opérations « Réhabilitation du groupe scolaire » et « démolition/reconstruction du gymnase ». Un quatrième avenant signé le 15 juillet 2021 a permis de prendre en compte les évolutions du programme de requalification des espaces publics du quartier et de la requalification du rez-de-chaussée du 60 (maison de quartier et réserve de locaux).

Délibération n°17 du mercredi 05 juillet 2023

Aujourd'hui, toutes les opérations ont débuté et l'ensemble des marchés est notifié. Il convient donc de conclure un cinquième avenant au contrat de mandat au vu des dépenses connues.

Le coût prévisionnel des opérations confiées à la SPL du Velay est ainsi porté à 13 107 420 € TTC, soit une augmentation de 701 339 € TTC.

Poste de dépenses	Avenant n°4	Avenant n°5	Évolution
Études	88 225 €TTC	121 817 €TTC	+33 592 €TTC
Travaux	11 117 350 €TTC	11 871 605 €TTC	+ 754 255 €TTC
Honoraires	1 178 409 €TTC	1 092 743 €TTC	- 85 666 €TTC
Frais divers et financiers	22 097 €TTC	21 254 €TTC	-843 €TTC
TOTAL MANDAT	12 406 081 €TTC	13 107 420 €TTC	+701 339 €TTC

Pour l'ensemble des missions, la SPL percevra une rémunération totale de 265 636,75 € TTC (+ 11 107,31 € TTC d'évolution par rapport à l'avenant n°4) représentant 2,5 % du montant des opérations confiées toutes taxes comprises.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 21/06/2023

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 5 juillet 2023,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 05
juillet 2023